

## **CAPL DE RECOURS EN NOTATION : RIGUEUR MEME POUR LES NOTATIONS**

Les CAP des recours en notation se sont réunies les 20, 21 et 22 septembre 2011.

Nous avons à l'ouverture de la séance prononcé la déclaration suivante :

**Monsieur le Président,**

**A l'occasion de cette première CAP tenue dans le cadre de la mise en place des mesures de convergence, nous tenons à rappeler quelques unes de nos positions nationales, mais aussi locales.**

**Au cours de ce mandat, les élus FO-DGFIP ont eu largement l'occasion de dénoncer les incohérences, les disparités, non seulement du fait des notateurs mais aussi tout simplement des contraintes diverses d'un service à l'autre.**

**La rotation sélective des bonifications n'a qu'un seul bénéficiaire in fine, l'Administration, et des milliers de lésés : les agents retardés dans leur avancement.**

**La rotation sélective est le seul argument opposé par la Direction locale. Or la mise en place de ce palliatif, souvent mal maîtrisé, est la preuve même de la reconnaissance par l'Administration des lacunes et de l'inadaptation du système de notation actuel à nos services.**

**En faisant miroiter un hypothétique tour pour accéder au « 0.06 », l'Administration fait peser une pression de plus en plus lourde sur les agents de toutes catégories ( y compris les cadres A).**

**La mise en place des « 0.01 » qui rappelons-le n'apporte pas de bonus n'est qu'un leurre.**

**Conscient des quotas ridicules imposés, totalement déconnectés de la réalité en ce qui concerne la qualité du service rendu par les agents de la DGFIP, l'Administration s'est dotée d'un outil lui permettant de faire bonne figure.**

**Ceci devient inacceptable au regard de la mise en place d'autres mesures inégalitaires qui s'adossent sur ces évolutions de notes (par exemple les tableaux d'avancements déconcentrés).**

**FO DGFIP réitère son opposition au système de notation - évaluation actuelle et met en garde contre une autre réforme en cours visant purement et simplement à supprimer la note chiffrée en laissant encore la part plus belle à la subjectivité et à la sélectivité.**

## **CAP n°1 des cadres A :**

Deux dossiers de recours ont été examinés lors de cette CAP.

Nous avons pu obtenir le relèvement de note à +0.02 pour l'un des dossiers avec le changement d'appréciation du notateur final.

## **CAP n°2 des cadres B :**

Douze dossiers de recours ont été examinés. L'administration a accepté le relèvement de note à +0.02 pour 4 dossiers, dont un avec modification de l'appréciation finale.

Sur une réserve de 6 mois disponibles, l'administration n'a accordé que 4 mois de bonification.

## **CAP n°1 des cadres C :**

Sept dossiers étaient soumis à l'avis de cette CAP.

FO a défendu avec force tous les dossiers, d'autant plus que dans trois dossiers, le notateur final avait rabaissé la note du notateur du 1<sup>er</sup> degré, ce qui est une première dans les Hauts-de-Seine.

FO a montré son indignation devant cette attitude dans cette période difficile de sous effectifs avec de lourdes conséquences sur les conditions de travail dans les services.

Malgré une réserve de 16 mois disponibles, la Direction locale a refusé d'accorder des augmentations de note, se contentant seulement de modifier des croix dans le tableau synoptique pour un agent .

**Dans notre déclaration liminaire, nous avons dénoncé le système actuel de notation préjudiciable au fonctionnement normal des services car il privilégie les inégalités et l'individualisme.**

**FO revendique un système sans contingentement où chaque agent de la DGFIP sera récompensé de son implication professionnelle.**

## **Questions diverses :**

- FO a interrogé la Direction sur la pratique récente qui consiste à remettre les fiches de paye des agents sans enveloppe individuelle, ceci soulevant le problème de confidentialité.

Il nous a été répondu que c'est la coutume depuis toujours dans la filière fiscale et que la mise sous enveloppe individuelle n'étant pas automatisée, engendrerait un surcroît de travail dans la filière gestion publique.

- La Direction a évoqué la situation de plusieurs agents stagiaires en difficultés.

**FO a manifesté à plusieurs reprises son inquiétude au sujet des stagiaires affectés dans les postes en sous effectifs et livrés à eux-mêmes sans accompagnement spécifique.**

**Nos militants ayant accompagné à plusieurs reprises ces agents lors de leur entretien de fin de stage, observent un nombre grandissant de stagiaire contraints au redoublement et témoignent de la sévérité avec laquelle ces agents ont été évalués. Il semble que cette rigueur soit spécifique dans les Hauts-de-Seine.**

**FO DGFIP alerte régulièrement la Direction Générale de cette situation.**

## **FO DGFIP 92**

**Secrétaire Départementale et Permanente: Arya BOCQUET - DDFIP- 12<sup>ème</sup> étage - 12.22**

**Tel : 01 40 97 30 73**

**Secrétaires Départementaux Adjoints : Alain PINATEAU, (TP Puteaux Male)**

**Ludovic LETELLIER (SIE Colombes)**

**Site départemental : [www.fo-dgfip-sd.fr/092/](http://www.fo-dgfip-sd.fr/092/)**